

Conseil Régional

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Nous avons le plaisir de vous informer que, dans le cadre de sa politique en faveur de la généralisation de l'éducation artistique et culturelle (EAC) dans les lycées et les CFA franciliens, la Région lance un troisième appel à projets à l'attention des structures culturelles du territoire. **Celles-ci ont jusqu'au mois de mars 2020 pour construire avec vos équipes des parcours pour l'année scolaire 2020-2021.**

Nous appelons votre attention sur les orientations fortes de cet appel à projets :

- La Région souhaite porter une attention particulière aux lycées et aux CFA qui n'ont pas encore mené d'actions d'EAC avec elle. Nos équipes sont à votre disposition pour favoriser cet élargissement et vous accompagner.
- Elle souhaite renforcer le lien de proximité, sur un même territoire, entre les structures culturelles d'une part, les lycées et les CFA d'autre part.
- Elle veut favoriser la fréquentation par les lycéens et les apprentis, y compris les plus éloignés des centres culturels, des grandes institutions culturelles en Ile-de-France, tels que les musées et théâtres nationaux. Les projets présentés en ce sens par ces institutions feront l'objet d'une attention particulière.
- Pour la deuxième année, une action intitulée « Lecture(s) » a pour objectif d'encourager les élèves à constituer des clubs de lecture dans leur établissement. La Région propose aux compagnies, théâtres, comédiens et acteurs de la vie littéraire de se rendre dans les établissements afin de partager avec les apprentis et les lycéens leur goût de la lecture à voix haute. A chaque établissement et à chaque comédien d'imaginer la forme que prendra cette intervention dès lors qu'elle mobilise et permet la participation du plus grand nombre d'apprentis et de lycéens.

Pour rappel, les actions relevant du dispositif EAC sont entièrement prises en charge par la Région dans le cadre de subventions versées aux établissements culturels. Ces opérations n'appellent donc aucune participation financière de la part des lycées. N'hésitez pas à vous rapprocher des établissements culturels de votre territoire pour échanger sur leurs projets éventuels et réfléchir ensemble à de nouveaux projets.

Ces programmes d'éducation artistique et culturelle sont pilotés par la Direction de la Culture et sont complémentaires du budget d'autonomie éducative porté par le Pôle Lycées.

Faire de chaque lycée et CFA une porte d'entrée dans l'art et la culture, pour tous les élèves, tel est l'enjeu de la politique régionale d'éducation artistique et culturelle de la Région Ile-de-France. Merci à chacune et à chacun de vous, et à vos équipes. Vous êtes des acteurs essentiels de cette action.

Florence PORTELLI

Vice-Présidente chargée de la Culture,
du patrimoine et de la création.

Marie-Carole CIUNTU

Vice-présidente chargée des Lycées
et de l'Administration.